



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

À une séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 6 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

- 7. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Adoption du règlement n° 737-2014
 - b. Avis de motion – règlement n° 738-2014
 - c. Adoption du second projet de règlement n° 738-2014
 - d. Dérogation mineure – 63-67, rue Industrielle
 - e. PIIA – 160, rue Industrielle
 - f. PIIA – 324, rue Laurier
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Subvention au Club de patinage artistique les Dorisseaux
 - b. Engagement de la responsable de la bibliothèque
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. -
- 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. -
- 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Subvention à Opération Nez-Rouge
 - b. Aide financière à l'Escadron 544 de Lotbinière
 - c. Subvention pour l'album des finissants de l'école secondaire Beurivage
- 12. ADMINISTRATION**
 - a. Adoption du règlement d'emprunt n° 739-2014 permettant de contribuer à l'agrandissement de la Maison des aînés (phase III, semi-autonome)
 - b. Contribution financière à la Corporation des aînés de St-Apollinaire pour la réalisation d'un projet d'agrandissement (phase III)



- c. Cession d'une partie du lot 4 436 738 à la Corporation des aînés de St-Apollinaire
- d. Autorisation pour appel d'offres – enseigne numérique
- e. Vente d'une partie du lot 3 383 871

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élu(e)s
- b. Nomination du maire suppléant

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16343-11-2014
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16344-11-2014
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Octobre

Bernard Ouellet	3 746.52 \$
Léopold Rousseau	1 362.36 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 362.36 \$
Jonathan Moreau	1 362.36 \$
André Sévigny	1 362.36 \$
Julie Rousseau	1 362.36 \$
Alexandre D'Amour	1 362.36 \$
Martine Couture	8 956.47 \$
Cathy Bergeron	7 639.27 \$
Martin Miller	3 318.00 \$
Renault Lepage	8 364.39 \$
Dany Lamontagne	6 828.97 \$
Membres du conseil et cadres :	47 027.78 \$
Employés voirie et bureau :	89 255.27 \$
Service de sécurité incendie :	7 021.76 \$
Bibliothèque et brigadières :	6 350.00 \$
Personnel de la SAAQ :	11 136.81 \$
Total des salaires bruts payés pour octobre 2014 :	160 791.62 \$



Comptes payés - Octobre

Construction Larochelle inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	600.00 \$
Groupe Négotel	Téléphones du 22 sept. au 21 oct.	475.97 \$
Télus	Téléphones	533.64 \$
Hydro-Québec	Électricité 83-A, rue Boucher	890.78 \$
Harfang Construction	Remb. dépôt certificats de localisation	1 000.00 \$
Francis Thibault	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Postes Canada	Offre d'emploi responsable biblio.	477.33 \$
Bernard Laroche, Manon Tremblay	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Superpass	Essence et diesel	6 868.07 \$
Hockey mineur	Subvention	9 500.00 \$
Club Lions Saint-Apollinaire	Cocktail-bénéfice	1 560.00 \$
Club FADOQ	Don pour soirées de danse	1 000.00 \$
CLD de Lotbinière	Souper des gens d'affaires	230.00 \$
Stéphane Desruisseaux	Remb. de taxes payées en trop	128.41 \$
Maude, Manon et Carole Sévigny	Remb. de taxes payées en trop	453.27 \$
Francis Paradis	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Info Page	Téléavertisseurs	447.49 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	21.17 \$
Hydro-Québec	Électricité	7 630.82 \$
Marco Emmanuel Balderas	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Batteries Expert Lévis	Piles	33.94 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	817.02 \$
Ministre des Finances	Programme d'intégration à l'œuvre	6 151.67 \$
Élise Blais et Jérémie Huot	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
9281-4375 Québec inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Sébastien Lévesque	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Postes Canada	Apollinairois (commerces)	29.00 \$
Immeubles Turcotte & Labrecque inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - octobre	1 891.91 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 oct. au 21 nov.	478.04 \$
Télus	Téléphones et internet	665.52 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 653.72 \$
Interfas	Assurances collectives - octobre	7 617.09 \$
Louise Jobidon	Remb. achats pour l'heure du conte	52.97 \$
Maison des Jeunes	Subvention - octobre et novembre	3 684.20 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'octobre 2014 :		63 892.03 \$

Comptes à Payer - Octobre

Alain Pelletier	Bonbonnes d'appareils respiratoires usagés	625.00 \$
Alexandre Rathé	Plate-forme de simulation d'entrée par effraction	1 120.96 \$
Atelier Genytech	Inspection véhicules incendie	1 547.29 \$
Batteries du Québec	Piles	49.53 \$
Biolab	Analyses d'eau	28.74 \$
Boivin & Gauvin inc.	Appareil respiratoire et adaptateur	2 078.75 \$
Gaétan Bolduc et associés inc.	Entretien et réparation stations pompage	7 323.80 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Boulons	51.41 \$
Brassard	Papeteries	220.94 \$
Caisse populaire	Dernier versement pour le 11, Industrielle	52 060.39 \$
Carquest	Pièces	503.89 \$
CGER	Location camion ordures - septembre	7 731.88 \$
Chemtrade	Ferric sulfate	2 026.78 \$
Chem Action	Pompe doseuse et pièces	6 497.70 \$
Clinique vétérinaire	Euthanasie et incinération	114.98 \$
Clôture G.P. inc.	Relocaliser une porte double	1 241.73 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Coffrage Réal Bergeron (2010)	Centre multifonctionnel	1 011.78 \$
Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	26.89 \$
Conciergerie Rive Sud	Ménage salle communautaire - octobre	705.63 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure de béton	2 180.87 \$
Constructions Fournier & Giguère	Honoraires SNC-Lavalin	3 302.04 \$
Constructions Fournier & Giguère	Décompte no 9 - secteur des fleurs	111 852.79 \$
Constructo Se@o	Appel d'offres (addenda)	20.14 \$
Coop Seigneurie	Pièce pour débroussailleuse	35.41 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur - oct.	578.32 \$
Danovar inc.	Pompe à turbine	14 186.37 \$
Pierre Demers	Remb. achat chaussures de sécurité	166.66 \$
Distnet	Nettoyer réseau	4 913.73 \$
École Nationale des pompiers	Cotisation annuelle et examen	3 514.00 \$
Éditions Yvon Blais	Loi aménagement urbanisme annoté	129.05 \$
Entreposage St-Apollinaire	Location entrepôt	287.44 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	636.72 \$
Entretien paysager Horti-Teille	Aménagement garage et pots	747.34 \$
Envirotonte	Tonte de gazon et ajustement	3 739.98 \$
Envir'eau Puits	Honoraires professionnels	6 526.21 \$
EIRS Alarme	3 mois surveillance	110.39 \$
Équip. incendies CMP Mayer	Boyaux et lame	3 915.48 \$
Équipements TWIN	Chasse-neige	8 709.36 \$
Éthier avocats inc.	Honoraires - récupération TPS-TVQ	765.67 \$
Excavation St-Antoine 1985 inc.	Terre	425.41 \$
Excavations Tourigny inc.	Centre multifonctionnel	78 556.31 \$
Exova	Analyses d'eau	432.31 \$
Fertibeauce	Traitement d'automne	305.26 \$
Fonds d'info. sur le territoire	Avis de mutations	112.00 \$
Garage Germain Rousseau & fils	Pose de pneus	55.19 \$
Groupe Archambault	Livres	161.38 \$
Hydro-Québec	Déplacer ligne aérienne	7 799.35 \$
Jacques Fortier ornemental enr.	Tubing	49.99 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	125.00 \$
Jolicoeur Lacasse avocats	Services juridiques annuels et général	2 816.89 \$
Laboratoires d'expertises de Qc	Centre multifonctionnel	983.31 \$
Dany Lamontagne	Remboursement frais de congrès	416.66 \$
L. Delisle inc.	Divers travaux	9 853.36 \$
Lettrage Rémi Gagné	Coroplast	45.99 \$
Linde	Gants, Oxygène, Argoshield	242.36 \$
Marché Veilleux	Achats divers pour réunions	53.75 \$
Mécanique Érick Noël	Réparation crevaison	34.49 \$
Martin Miller	Peinture	81.63 \$
Modu-Loc	Centre multifonctionnel	339.18 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts et inscription journée dév.	16 622.33 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quotes-parts récupération	5 739.68 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide - pompiers	601.10 \$
Municipalité de Lac-Beauport	Remboursement livre perdu	22.42 \$
Judith Nadeau	Fermeture toilettes au terrain des loisirs	325.00 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	1 623.29 \$
Parka	Centre multifonctionnel	3 357.27 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heures de machinerie	22 387.07 \$
Performance C2	Acompte pour divers cours	4 000.00 \$
Pierre Boily électrique inc.	Centre multifonctionnel	16 723.10 \$
Plomberie Ste-Croix	Appel de service	281.69 \$
Pompe Ste-Foy	Pièces	66.00 \$
Porte de garage SM	Inspection et réparation	515.04 \$
Cindy Poulin	Remboursement cours	96.00 \$
Protection incendie PC	Inspections, air pack, joints toriques...	189.37 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	644.89 \$
Ray-Car	Pierre	31 545.00 \$



Réal Huot inc.	Pièces	1 164.47 \$
Réfrigération Noël inc.	Centre multifonctionnel	3 262.84 \$
Ronam	Centre multifonctionnel	20 789.63 \$
Roulement Techno inc.	Pièces	310.29 \$
Services technologiques A.C.	Pièces	39.33 \$
Services de réparations M.M.	Réparer chambre froide	485.38 \$
Services Frimas inc.	Maintenance	1 300.21 \$
Services Incentech inc.	Rép. camions incendie et tests annuels	1 378.55 \$
SNC-Lavalin	Honoraires	2 882.11 \$
SoluTech	Inspections par caméra	344.93 \$
S-Pace	Signalisation	143.72 \$
Société Trader	Guide d'évaluation Hebdo	212.63 \$
Structures Fer Acier	Centre multifonctionnel	143.72 \$
Structure SBL inc.	Centre multifonctionnel	595 888.48 \$
Gérald Trottier	Remb. chaussures de sécurité	200.00 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage	801.96 \$
Xérox	Photocopieur - versement trimestriel	2 316.69 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'octobre 2014 :		1 095 580.05 \$

16345-11-2014
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 737-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE ce règlement peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 a été modifié en 2013 afin de retirer les objectifs et les critères d'évaluation pour les zones 187R, 188R, 189R, 190R et 197R, soit le nouveau quartier résidentiel appelé DISTRICT St-Apollinaire;

ATTENDU QUE dans la zone 197R, les habitations unifamiliales de type « marge latérale 0 » sont autorisées;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre l'implantation de garages détachés et de remises à la marge latérale 0;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les marges de recul latérales pour les habitations multifamiliales (H-4) dans certaines zones;

ATTENDU QU'il n'est plus pertinent d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone 118R;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications dans le présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 octobre 2014 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 1^{er} octobre 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 737-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



16346-11-2014
point no 7b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 738-2014

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement n° 738-2014 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 et ses amendements afin de modifier le tableau des usages autorisés en cours avant, de modifier certaines largeurs minimales d'allées de circulation, de modifier la dominance de la zone 166, d'agrandir la zone 146C et de créer les zones 170.1R et 170.2R.

16347-11-2014
point no 7c

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 738-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a relevé certains problèmes d'application du règlement de zonage numéro 590-2007 et souhaite apporter les modifications nécessaires afin d'y remédier;

ATTENDU QU'Il n'est plus pertinent de maintenir une zone à dominance industrielle sur la rue des Vignes;

ATTENDU QUE la propriété située au 141, rue Principale sur le lot 3 383 149 du cadastre du Québec a été démolie;

ATTENDU QUE la présence d'une piste multifonctionnelle sur la rue des Campanules réduit la largeur de l'emprise municipale;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 29 octobre 2014;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2014 par Jonathan Moreau, conseiller numéro 3;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 738-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16348-11-2014
point no 7d

DÉROGATION MINEURE - 63-67, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QU'une demande de permis numéro 2014-489 a été reçue afin d'agrandir le bâtiment principal situé sur le lot 3 383 454, au 63-67, rue Industrielle dans la zone 180I;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un croquis de l'agrandissement projeté;

ATTENDU QUE la marge de recul avant de l'agrandissement sera de 3.36 mètres alors que la norme pour la marge de recul avant dans la zone 180I est de 7.6 mètres;

ATTENDU QU'une dérogation mineure pour la marge de recul avant de 6.68 mètres a été autorisée par la résolution numéro 13181-2006 le 5 juin 2006;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 21 octobre 2014;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007 et du règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De refuser la présente demande de dérogation mineure pour réduire la marge de recul avant au 63-67, rue Industrielle, considérant que cette marge a déjà été réduite par une dérogation mineure antérieure. Le demandeur peut présenter un nouveau projet d'agrandissement qui respectera la marge de recul prescrite par le règlement de zonage actuel.

Adopté à l'unanimité

16349-11-2014
point no 7e

PIIA – 160, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QU'une demande de permis numéro 2014-488 a été reçue pour l'agrandissement d'un bâtiment principal industriel de 445.91 mètres carrés en cour arrière au 160, rue Industrielle, sur le lot 3 384 364 dans la zone 192I;

ATTENDU QUE des plans de construction et d'implantation ont été déposés pour l'agrandissement projeté;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'agrandissement sera le même que celui du bâtiment existant, soit de l'acier émaillé prépeint;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-488.

Adopté à l'unanimité

16350-11-2014
point no 7f

PIIA – 324, RUE LAURIER

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2014-503 a été déposée afin d'installer des enseignes murales pour chacun des locaux du bâtiment principal au 324, rue Laurier, dans la zone 104I;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un croquis montrant la localisation des enseignes projetées sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ces enseignes respecteront les normes du règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande en précisant que les enseignes sur le mur avant du bâtiment soient installées à la même hauteur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que l'installation des enseignes soit autorisée conditionnellement à ce que les enseignes sur le mur avant du bâtiment soient installées à la même hauteur.

Adopté à l'unanimité

16351-11-2014
point no 8a

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique les Dorisseaux sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu une entente avec cet organisme de sport afin de leur remettre 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'il y a 32 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique les Dorisseaux, une subvention de 3200 \$ à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

16352-11-2014
point no 8b

ENGAGEMENT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE suite à la démission de madame Guylaine Aubé, responsable de la bibliothèque, une offre d'emploi pour ce poste a été postée sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE des curriculum vitae ont été reçus et étudiés et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme responsable de la bibliothèque, Madame Kim Picard, pour un montant hebdomadaire de 325 \$ pour 52 semaines, payable aux 2 semaines.

Le poste est à temps partiel, sur un horaire variable d'environ 25 heures par semaine. Tous les frais concernant les formations, repas, déplacements, etc. sont à la charge de la responsable comme travailleur autonome.

Adopté à l'unanimité

16353-11-2014
point no 11a

SUBVENTION À OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU QU'Opération Nez Rouge Lotbinière offre ses services dans la municipalité de Saint-Apollinaire et la région aux automobilistes pendant le mois de décembre afin de leur permettre de fêter en toute sécurité;

ATTENDU QUE le Club Lions a fait une demande écrite à la Municipalité afin de leur apporter notre support financier pour cette vaste opération de prévention aux conséquences de la conduite avec les facultés affaiblies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'allouer un montant de 100 \$ à cet organisme.

Adopté à l'unanimité



16354-11-2014
point no 11b

AIDE FINANCIÈRE À L'ESCADRON 544 DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de l'Escadron 544 visant à obtenir une aide financière pour un projet de calendrier;

ATTENDU QUE cet organisme permet à nos jeunes de vivre des expériences agréables et enrichissantes au sein de cet escadron;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 300 \$ à l'Escadron 544 Lotbinière pour la confection d'un calendrier dont les revenus de ventes permettront aux membres de l'Escadron de faire une activité ou une sortie éducative.

Adopté à l'unanimité

16355-11-2014
point no 11c

SUBVENTION POUR L'ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE BEAURIVAGE

ATTENDU QU'une demande écrite a été reçue au bureau municipal visant à participer à la campagne de financement ayant pour effet de réduire les coûts reliés aux différentes activités en lien avec la graduation;

ATTENDU QUE plusieurs élèves de Saint-Apollinaire sont finissants et finissantes pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QU'en plus d'encourager les finissants et finissantes, nous aurons l'opportunité de publiciser notre municipalité dans l'album des finissants;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à cette campagne de financement, pour un montant de 80 \$, afin de démontrer la confiance que nous avons à l'égard de la jeunesse d'aujourd'hui qui formera la société de demain.

Adopté à l'unanimité.

16356-11-2014
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 739-2014 PERMETTANT DE CONTRIBUER À L'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES AÎNÉS (PHASE III, SEMI-AUTONOME)

ATTENDU QUE la résidence des aînés de Saint-Apollinaire compte actuellement 29 unités de logements pour une clientèle en légère perte d'autonomie;

ATTENDU QUE la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire présentera un projet de 18 unités de logements supplémentaires (phase III) pour personnes en perte d'autonomie dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE cet agrandissement, dont les coûts sont évalués à 2 135 000 \$ avant taxes, permettra d'ajouter à l'offre de service actuelle une surveillance 24/7 par un préposé aux bénéficiaires, ainsi que l'aide d'un infirmier auxiliaire, permettant de supporter les personnes âgées locataires dont les besoins de soutien augmentent en raison d'une diminution de leur autonomie;

ATTENDU QU'il existe une liste d'attente importante de personnes seules ou de couples qui désirent s'établir à la résidence des aînés de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec nécessite la participation financière du milieu pour la réalisation du projet;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 octobre 2014, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à la majorité

qu'un règlement portant le n° 739-2014 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à contribuer financièrement pour un montant maximum de quatre cent mille dollars (400 000 \$) pour la réalisation du projet d'agrandissement (phase III) de la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire conditionnellement à ce que le projet vise une clientèle de personnes âgées semi-autonome avec les offres de services complémentaires énumérées dans le document présenté à la Municipalité le 15 août 2014 (annexe A).

ARTICLE 3

Le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 400 000 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 400 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 3^e JOUR DE NOVEMBRE 2014.

Adopté à la majorité.
Le conseiller n° 5, André Sévigny, vote contre.

16357-11-2014
point no 12b

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DES AÎNÉS DE ST-
APOLLINAIRE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT
(PHASE III)**

ATTENDU QUE la résidence des aînés de Saint-Apollinaire compte actuellement 29 unités de logements pour une clientèle en légère perte d'autonomie;

ATTENDU QUE la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire présentera un projet de 18 unités de logements supplémentaires (phase III) pour personnes en perte d'autonomie dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ);



ATTENDU QUE cet agrandissement, dont les coûts sont évalués à 2 135 000 \$ avant taxes, permettra d'ajouter à l'offre de service actuelle une surveillance 24/7 par un préposé aux bénéficiaires, ainsi que l'aide d'un infirmier auxiliaire permettant de supporter les personnes âgées locataires dont les besoins de soutien augmentent en raison d'une diminution de leur autonomie;

ATTENDU QU'il existe une liste d'attente importante de personnes seules ou de couples qui désirent s'établir à la résidence des aînés de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec nécessite la participation financière du milieu pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée d'un comité MADA-Famille afin de créer sa propre politique familiale et que l'offre de logements pour une clientèle âgée en perte d'autonomie répond à l'un des besoins de la population sondée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à la majorité

Que le conseil municipal s'engage à contribuer financièrement pour un montant maximum de quatre cent mille dollars (400 000 \$) pour la réalisation du projet d'agrandissement (phase III) de la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire, conditionnellement à ce que le projet vise une clientèle de personnes âgées semi-autonome (prioritairement aux citoyens de Saint-Apollinaire) avec les offres de services complémentaires énumérées dans le document présenté à la Municipalité le 18 juillet 2014.

Cette résolution devient nulle si le règlement d'emprunt numéro 739-2014 n'est pas accepté par les personnes habiles à voter et par les autorités gouvernementales concernées.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à la présente résolution.

Adopté à la majorité

Le conseiller no 5, André Sévigny, vote contre.

16358-11-2014
point no 12c

CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 4 436 738 À LA CORPORATION DES AÎNÉS DE ST-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire présentera un projet de 18 unités de logements supplémentaires (phase III) pour personnes en perte d'autonomie dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE cet agrandissement, dont les coûts sont évalués à 2 135 000 \$ avant taxes, permettra d'ajouter à l'offre de service actuelle une surveillance 24/7 par un préposé aux bénéficiaires, ainsi que l'aide d'un infirmier auxiliaire permettant de supporter les personnes âgées locataires dont les besoins de soutien augmentent en raison d'une diminution de leur autonomie;

ATTENDU QU'il existe une liste d'attente importante de personnes seules ou de couples qui désirent s'établir à la résidence des aînés de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à la majorité

Que le conseil municipal accepte de céder gratuitement à la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire, une partie du lot 4 436 738 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 12 000 pi², superficie nécessaire pour l'agrandissement prévu.

Cette parcelle de terrain sera plus amplement décrite dans une description technique préparée par un arpenteur-géomètre dont les honoraires seront payés par la Corporation des aînés, en plus de ceux du notaire.



Cette résolution devient nulle si le règlement d'emprunt numéro 739-2014 n'est pas accepté par les personnes habiles à voter et par les autorités gouvernementales concernées, et si les travaux de la phase III du projet d'agrandissement ne sont pas débutés au plus tard le 31 décembre 2019.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à la majorité
Le conseiller no 5, André Sévigny, vote contre.

16359-11-2014
point no 12d

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – ENSEIGNE NUMÉRIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire l'acquisition d'une enseigne numérique;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres sur invitation en ce qui a trait à l'achat d'une enseigne numérique.

Adopté à l'unanimité.

16360-11-2014
point no 12e

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 383 871

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de construction du centre multifonctionnel sur la rue Terry-Fox, l'ancienne grange qui servait d'entrepôt pour la Municipalité a été démolie;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour une parcelle de terrain de 93.6 m² (environ 1000 pi²) soit une partie du lot 3 383 871;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par M. Paul Grimard, arpenteur-géomètre, le 17 octobre 2014, Minute 4745;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre une partie du lot 3 383 871 du cadastre du Québec à Madame Martine Sévigny et Monsieur Carol Blanchet. Le lot 5 608 355 du cadastre du Québec a été réservé auprès de la Direction de l'enregistrement cadastral pour identifier ladite partie de lot suite à son remembrement avec le lot 3 383 868 appartenant à Mme Sévigny et M. Blanchet.

La partie du lot 3 383 871 est plus amplement décrite dans la description technique de Paul Grimard, arpenteur-géomètre, sous la Minute 4745, en date du 17 octobre 2014;

Cette vente est faite au prix de 4 \$/pi² plus les taxes applicables et les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre seront assumés par les acheteurs.

La Municipalité poursuivra l'installation d'une clôture de type « frost » sur la future ligne de lot séparant la propriété de la Municipalité de celle de Mme Sévigny et de M. Blanchet.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à cette vente.

Adopté à l'unanimité.



16361-11-2014
point no 13a

RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité

16362-11-2014
point no 13b

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer monsieur Jonathan Moreau, conseiller no 3, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que monsieur Jonathan Moreau soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

16363-11-2014
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 3 novembre 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16364-11-2014
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 3 novembre 2014, à 20 h 25.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 1^{er} décembre 2014
